

Concours de Bourses 2017-2018 CIRAM

Date limite 6 novembre 2017 (23 :59)

Appels à candidature & politique d'attribution

Le CIRAM organise un concours visant à octroyer des bourses à des étudiants¹ travaillant sur sujets liés à l'Afrique et au Moyen-Orient. Par cette démarche, le CIRAM souhaite non seulement faciliter le parcours universitaire de ses étudiants membres, mais également contribuer au renforcement de la recherche dans les domaines de connaissances et les champs d'intervention de l'ensemble de ses membres. Les candidatures retenues à l'issue du processus d'appel à candidatures des bourses CIRAM bénéficieront d'un soutien financier ainsi que l'infrastructure et les ressources du Centre.

OBJECTIFS DES BOURSES CIRAM

Les bourses CIRAM ont principalement pour objectifs de :

- Attirer et intéresser des étudiants aux cycles supérieures de recherche travaillant sur des sujets liés à l'Afrique et au Moyen-Orient aux travaux du CIRAM;
- Aider financièrement les candidats aux études supérieures du CIRAM à poursuivre leurs études supérieures;
- Permettre aux étudiants de bonifier leur dossier académique et professionnel et ainsi agir comme effet levier pour aller chercher des bourses d'organismes subventionnaires;

¹ Le masculin est utilisé pour alléger le texte et ce sans préjudice pour la forme féminine

- Soutenir les étudiants en fin de parcours (dernière étape du processus de rédaction) dans la conduite à terme de leur recherche.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES

Cinq bourses d'études supérieures d'une valeur de 500\$ à 5 000\$ seront attribuées pour l'année académique 2017-2018, pour un total de **10 000\$**. La répartition de ce montant se fait de la manière suivante :

	Types de bourse offertes	Montant
#1	Bourses d'excellence en publication	500,00 \$
#2	Bourse de terrain 2 ^{ème} cycle	1 500,00 \$
#3	Bourse de terrain 3 ^{ème} cycle	2 000,00 \$
#4	Bourse d'excellence académique	1 000,00 \$
#5	Bourse de soutien à l'écriture (fin de thèse)	5 000,00 \$
	Montant total disponible	10 000,00 \$

CONCOURS ET DATE LIMITE POUR LES DEMANDES

L'attribution des bourses se fait à la suite d'un concours annuel ouvert aux étudiants de maîtrise et de doctorat travaillant sur des sujets liés à l'Afrique et au Moyen-Orient.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 6 novembre 2017 à 23 :59.

DESCRIPTIFS DES BOURSES

Bourse d'excellence en publication

Afin d'encourager, de faciliter et de promouvoir les publications rédigées par ses membres, le CIRAM offre annuellement une bourse de 500\$ pour un article publié (ou en cours de publication à la phase suivante : révisé puis resoumis) dans une Revue à comité de lecture reconnue dans le champ d'études de l'étudiant et au sein de la communauté scientifique élargie. L'objet de l'article doit s'inscrire dans les axes du

CIRAM et/ou porter sur l'espace de l'Afrique ou du Moyen-Orient. Cette bourse valorise la qualité d'une publication scientifique d'un étudiant du CIRAM, pratique incontournable dans le monde de la recherche.

Bourses de terrain 1 & 2

Afin de soutenir les étudiants des 2^e et 3^e cycles dans la réalisation d'activités créditées se déroulant dans un pays d'Afrique ou du Moyen-Orient et portant sur une thématique reliée à ces zones géographiques, le CIRAM offre annuellement deux bourses de terrain. Une première bourse de 2000\$ sera accordée pour la réalisation d'un terrain de recherche au 3^{ème} cycle, une seconde bourse de 1500 \$ sera octroyée pour la réalisation d'un terrain de recherche au 2^{ème} cycle. Les recherches offrant une approche empirique et méthodologique innovante seront priorisées.

Bourse d'excellence académique

Cette bourse de 1000 \$ a pour objectif de récompenser l'excellence du parcours académique et en recherche d'un étudiant au 2^{ème} ou 3^{ème} cycle. La qualité des résultats académiques et l'excellence du parcours de l'étudiant seront récompensées.

Bourse de soutien à l'écriture (fin de thèse)

Cette bourse d'un montant de 5000\$ a pour but de soutenir les étudiants aux cycles supérieurs en fin de thèse et de les encourager à viser l'excellence scolaire et à contribuer à l'avancement de la rédaction de leur mémoire ou de leur thèse.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET D'EXCLUSION

Les bourses sont réservées prioritairement aux étudiants de maîtrise et de doctorat travaillant sous la direction des membres réguliers du CIRAM.

Le projet de recherche du candidat doit être en lien avec les objectifs et les thèmes scientifiques du Centre. Son sujet/objet doit obligatoirement s'inscrire dans un des axes de la programmation scientifique du Centre.

Sauf s'il n'y a aucun autre candidat, les exclusions suivantes s'appliquent :

- Un étudiant n'est pas éligible aux bourses du CIRAM s'il reçoit déjà annuellement des bourses d'un montant égal ou supérieur à 10 000 \$, excluant les contributions (notamment contrats) de son professeur ou les bourses d'admission. Par conséquent, un étudiant déjà bénéficiaire d'un

- financement d'organismes subventionnaires comme le CRSH ou le FQR (ou autre grand organisme) ne peut postuler à une bourse CIRAM.
- Un étudiant ne peut être récipiendaire que d'une seule bourse CIRAM par an.
 - Un étudiant ne peut pas recevoir une bourse CIRAM plus d'une fois dans un même cycle d'études.
 - Un membre régulier du Centre ne peut avoir plus d'un étudiant boursier dans un même concours.

DOSSIER DE CANDIDATURE COMMUN (à chacune des bourses)

Chaque demande doit contenir :

- Une lettre d'introduction et de motivation précisant l'excellence du dossier du candidat. Cette lettre doit également mentionner la formule envisagée par le candidat pour faire une présentation de son article, son terrain, son projet ou sa thèse, lors d'une activité du Centre ;
- Un curriculum vitae à jour résumant le parcours et l'implication du candidat, de même que ses réalisations en recherche;
- Un relevé de notes universitaire complet (version électronique non-officielle acceptée).
- Une attestation officielle d'inscription à la session d'automne 2017
- Une lettre de recommandation d'un professeur

Le dossier de candidature peut être déposé jusqu'à la date du **6 novembre 2017 à 23:59** (Heure du Québec).

DOSSIER DE CANDIDATURE SPECIFIQUE (à chaque bourse)

En plus des éléments de dossier communs à toutes les demandes de bourse, les pièces supplémentaires suivantes seront requises, selon le cas :

Bourse 1. Dossier Bourse d'excellence en publication

- Liste des publications
- Article publié dans une Revue à Comité de Lecture (RAC) proposé pour la récompense

Bourse 2. Dossier Bourse de terrain 2^{ème} cycle

- Projet de recherche au 2^{ème} cycle
- Document présentant l'approche méthodologique et empirique choisie
- Planification et budget prévisionnel
- Document présentant la formule de la restitution qui sera faite au retour du terrain

Bourse 3. Dossier Bourse de terrain 3^{ème} cycle

- Projet de recherche au 3^{ème} cycle
- Document présentant l'approche méthodologique et empirique choisie
- Planification et budget prévisionnel
- Document présentant la formule de la restitution qui sera faite au retour du terrain

Bourse 4. Dossier Bourse d'excellence académique

- Document démontrant l'excellence du candidat ainsi que ses perspectives académiques et professionnelles futures et la manière dont il envisage faire valoir le CIRAM.

Bourse 5. Dossier Bourse de soutien à l'écriture (fin de thèse)

- Document présenté pour l'examen prospectif
- Document présentant l'état d'avancement de l'écriture et agenda de planification de la rédaction si la bourse est octroyée
- Lettre d'introduction et de motivation démontrant l'excellence du candidat ainsi que ses perspectives de publications

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes sont évaluées selon les critères suivants :

- L'excellence du dossier universitaire (moyenne cumulative, progression des études, durée des études, prix et distinctions) ;
- L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche (intérêts en recherche, expérience et réalisations du candidat, publications et présentations scientifiques);

- La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche (clarté des objectifs scientifiques, originalité du projet, contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine concerné, collaborations avec d'autres membres du CIRAM, collaborations nationales et internationales, liens avec les utilisateurs potentiels) ;
- L'implication sociale, le leadership, et les habiletés de communication (organisation de conférences et de réunions, élection à des postes, bénévolat, mentorat, expérience de supervision, gestion de projet, présidence de comité, présentation générale du dossier, implication dans les activités du CIRAM).

Les membres de comité procèdent à l'examen des dossiers de candidatures en fonction de ces quatre critères, selon la pondération propre à chaque occasion (voir tableau suivant).

Pondération des critères selon la bourse (sur 100 points)

	Excellence du dossier universitaire	Aptitude et expérience de recherche	Qualité du projet	Implication sociale
Bourse d'excellence en publication	30	20	30	20
Bourses de terrain	20	30	30	20
Bourse d'excellence académique	30	30	30	10
Bourse de soutien à l'écriture (fin de thèse)	30	20	40	10

Grille d'appréciation finale d'un dossier

Descriptif	Appréciation (en %)	Côte correspondante
Dossier exceptionnel qui se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100%	A +
Dossier remarquable présentant des forces ou des qualités qui excèdent les normes de rigueur scientifique	85 à 89.9%	A
Excellent dossier qui répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84.9%	A -
Très bon dossier présentant une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79.9%	B +
Bon dossier présentant des faiblesses (par cumul de faiblesses mineures ou manquement notable)	70 à 74.9%	B
Dossier passable présentant des faiblesses importantes	60 à 69.9%	B -
Dossier insuffisant au regard des normes de rigueur scientifique	59.9% et moins	C

Chaque dossier est évalué sur 100 % (note maximale accordée). La cote de A-, qui couvre une palette de notes entre 80 et 84,9 %, traduit l'excellence d'un critère ou d'une demande dans son ensemble, c'est-à-dire que la démonstration fournie par le candidat ou la candidate répond aux normes scientifiques établies, sans présenter des faiblesses et sans se démarquer des standards attendus. Sur cette base, une cote supérieure sera accordée lorsque l'argumentaire d'un critère ou de la demande dépasse les attentes. Une cote inférieure correspondrait, suivant la même logique, à une demande ou critère qui présentent des faiblesses dans l'argumentaire, des faiblesses particulières ou s'appliquant à l'ensemble de la demande.

Le comité d'évaluation classe les dossiers par ordre de priorité et attribue les bourses suivant cet ordre. Il veillera à ne pas favoriser certaines disciplines ou

certaines champs d'étude au détriment d'autres, notamment en tenant compte de l'éventail de disciplines et des axes de recherche que couvre le Centre. Les membres du comité d'évaluation qui sont en conflit ou en apparence de conflit d'intérêts peuvent participer aux délibérations du jury, mais ne votent pas.

ATTRIBUTION ET UTILISATION

Un jury composé de trois membres réguliers du Centre évalue et attribue les bourses.

Une cérémonie de remise des bourses est organisée lors du party de Noël du CIRAM prévu le 7 décembre 2017.

Les bourses non attribuées à un concours donné sont ajoutées à la liste des bourses du concours suivant. L'utilisation d'une bourse doit débiter au cours des deux sessions suivant son attribution.

VERSEMENT

Le versement de la bourse CIRAM se fait au début de la session suivant son attribution.

La bourse pour des étudiants en fin de rédaction est versée en deux parties, soit à l'attribution et au début de la session qui suivra (à la suite d'une première présentation des résultats de la recherche lors d'une activité du Centre).

Si un candidat ne répond plus aux critères d'éligibilité, il est dans l'obligation d'en aviser dans les plus brefs délais le Centre afin que cessent les versements.

ENGAGEMENTS DU BOURSIER

- Maintenir le statut d'études exigé dans le dossier de candidature commun, et ce pour l'année universitaire en cours;
- Participer aux activités organisées par le CIRAM ;
- Mener son projet d'étude en conformité avec celui soumis au moment de la candidature;
- Présenter, lors d'une activité du Centre, une production ou une retombée liée à l'attribution de la bourse.



UNIVERSITÉ
LAVAL

- Faire mention de la distinction (bourse CIRAM) dans différents travaux réalisés avec le concours de la bourse obtenue.

POUR FAIRE UNE DEMANDE

Pour faire une demande, veuillez transmettre le dossier avec les pièces requises par voie électronique à l'adresse suivante en indiquant dans le titre du message la bourse pour laquelle vous postulez : ciram@hei.ulaval.ca

PERSONNE CONTACT :

Pour toute question concernant les bourses CIRAM, veuillez contacter la direction du Centre :

CIRAM
Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines
Bureau 5449
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Tel: 418-656-2131 poste 4324
ciram@hei.ulaval.ca

Date : 5 octobre 2017